

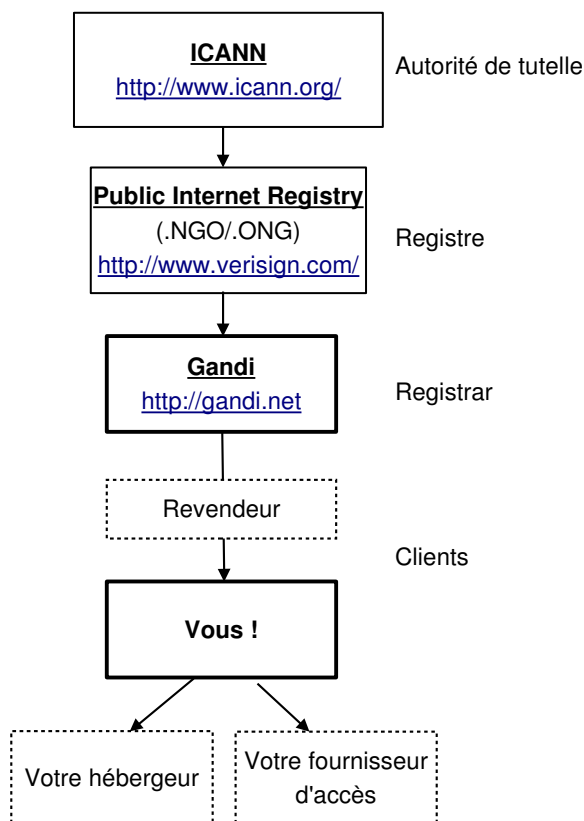
version n°1.0 du 5 mai 2015

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .NGO/.ONG supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

### Article .NGO/.ONG.1. Autorité de tutelle et Registre

.NGO/.ONG est une extension générique qui permet de soutenir la communauté des organisations intergouvernementales de par le monde. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .NGO/.ONG :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .NGO/.ONG.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .NGO/.ONG Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .NGO/.ONG, définies par l'ICANN et Public Internet Registry, consultables aux adresses suivantes :

- Politique anti-abus : <http://pir.org/policies/ngo-ong-policies/anti-abuse-policy-for-ngo-ong/>
- Politiques relatives à la protection des données personnelles : <http://pir.org/policies/ngo-ong-policies/privacy-policy-for-ngo-ong-tlds-and-ongood/>
- Politiques d'enregistrement : <http://pir.org/policies/ngo-ong-policies/registration-policies-for-ngo-ong/>
- Politique de règlement des litiges liés à l'infraction des critères d'éligibilité : <http://pir.org/policies/ngo-ong-policies/restrictions-dispute-resolution-policy/>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .NGO/.ONG. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .NGO/.ONG est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/ngo>  
<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/ong>

### Article .NGO/.ONG.3. Règles d'ouverture

L'ouverture générale des noms de domaine en .NGO/.ONG se déroulera à partir du 6 mai 2015.

### Article .NGO/.ONG.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/ngo/info>  
<http://www.gandi.net/domain/ong/info>

Les .NGO/.ONG sont réservés aux organisations non-gouvernementales. Le Registre effectuera une validation lors de l'enregistrement grâce au programme OnGood. Le Registre vérifiera que Vous êtes une organisation non-gouvernementale à l'aune de 7 critères:

## 1. La focale placée sur l'action dans l'intérêt public

Que ce soit un projet mené dans l'éducation ou la santé, l'environnement ou les droits de l'homme, les membres de la communauté .ngo/ .ong doivent œuvrer pour le bien de l'humanité et/ou la préservation de la planète et ne doivent pas promouvoir la discrimination ou le sectarisme.

## 2. Entités ne recherchant pas le profit:

Bien que de nombreuses ONGs poursuivent des activités commerciales et génèrent des revenus pour soutenir leur mission, les membres de la communauté .ong/ .ngo ne font pas de profit.

## 3. Influence gouvernementale limitée:

Puisque de nombreuses ONGs ont des interactions importantes avec le Gouvernement, pas seulement pour des raisons de levée de fonds (qui peut inclure des donations provenant de Gouvernements) les membres de la communauté ong / ngo décident de leurs propres politiques dirigent leurs activités et sont indépendantes d'un contrôle politique ou gouvernemental direct.

## 4. Acteurs indépendants:

Les membres de la communauté .ngo / .ong ne doivent pas être des partis politiques pas plus qu'elles ne doivent faire partie d'un quelconque gouvernement. Le travail au sein d'une ONG est volontaire.

## 5. Organisations actives :

Les membres de la communauté .ong/ .ngo poursuivent leur mission sur une base régulière.

## 6. Structurées:

Les membres de la communauté ong/ ngo, qu'elles soient petites ou grandes, opèrent de manière structurée (statuts, codes de conduite, standards organisationnels, ou autres structures de gouvernance).

## 7. Légalité:

Les membres de la communauté ong/ ngo agissent avec intégrité dans les limites de la loi.

→ Offre liée :

En formant une demande d'enregistrement pour un .ONG/ .NGO Vous reconnaissez que :

Les enregistrements pour les TLDs .ONG et .NGO sont liés. Cela signifie que pour tout enregistrement d'un domaine .ONG par exemple, Vous aurez inéluctablement un domaine en .NGO (et vice-versa pour les enregistrements d'un .NGO). Vous ne pouvez pas former une demande d'enregistrement seulement pour le

domaine « exemple.ngo », en formant une demande d'enregistrement pour un domaine « exemple.ong » Vous acquérez également le domaine « exemple.ngo » en raison du bundle technique existant entre les deux extensions.

a) Si Vous effectuez une action particulière concernant un domaine enregistré en .NGO (comme une opération de transfert ou de radiation) la même action s'appliquera pour le domaine correspondant en .ONG (et vice-versa).

b) Par conséquent et au vu de ce qui précède, si le Registre à la lumière de ces politiques d'enregistrement prend une action à l'endroit de Votre nom de domaine en .NGO (incluant de manière non limitative une suspension, une révocation, un transfert, une suppression, une modification des informations ou des services fournis liés à un nom de domaine), le Registre entreprendra inéluctablement la même action à l'endroit du domaine correspondant enregistré en .ONG (et vice-versa).

## Article .NGO.5. Ouverture Générale

### 5.1 Règles d'éligibilité

L'enregistrement d'un .ONG ou .NGO suit le schéma suivant :

Pendant la procédure d'enregistrement, il Vous sera demandé de certifier et de vérifier que Vous satisfaites les critères d'éligibilité listés ci-dessus. Ce processus de vérification d'éligibilité se déroulera en deux temps :

#### → Première étape : l'enregistrement

La première étape requière que Vous réalisiez Votre demande d'enregistrement auprès de Gandi. Une fois Votre demande d'enregistrement formée, Vous recevrez un e-mail Vous invitant à Vous connecter à Votre compte OnGood et à rapporter la preuve que Vous satisfaites les critères d'éligibilité susdécrits. IL Vous sera demandé de produire des informations quant à Votre identité et le nom de l'ONG pour laquelle Vous agissez et le rôle du représentant de l'entité enregistrant le domaine . Vous certifierez ensuite (via une case à cocher) que Vous avez lu et accepté de Vous conformer aux politiques d'enregistrement du Registre et que les informations que Vous renseignez sont authentiques et complètes.

Il est également de Votre responsabilité de déterminer si le lot de noms de domaine enregistré enfreint les droits d'une tierce partie. Il Vous incombe également de Vous assurer que le lot de domaines que Vous enregistrez respecte les politiques d'enregistrement du Registre. Puisque les tlds .ONG et .NGO requièrent un processus de validation, la transparence lors de l'enregistrement est essentielle. Le recours à un proxy ou des services d'anonymisation est prohibé.

Le Registre conduit des audits de manière aléatoire sur des lots d'enregistrement en .ONG/ .NGO et se réserve le droit de supprimer, transférer ou modifier un nom de domaine en conformité avec les politiques de résolution des différends ayant trait aux critères d'éligibilité (RDRP), les politiques anti-abuse, les

politiques de suspension et tout autre exigence légale.  
Une fois que le processus d'enregistrement est terminé, le lot de noms de domaine sera enregistré mais ne sera pas activé jusqu'à ce que le processus de validation n'intervienne.

→ Etape 2 : la validation

Il Vous sera demandé de soumettre des informations ainsi que de la documentation au Registre attestant de Votre éligibilité au .ONG/ .NGO. Vous devrez rapporter la preuve de Votre statut d'ONG grâce à une fonction Vous permettant de télécharger Vos documents lorsque Vous débuterez le processus de validation. La documentation permettant la validation peut constituer en l'un ou les documents suivants : une liste gouvernementale, des documents d'entreprise (extrait Kbis, ...), des documents fiscaux ou d'autres documents attestant de Votre statut d'entité à but caritatif et Votre travail au profit de la communauté que Vous servez.

Dans l'éventualité où le Registre souhaitez solliciter la production de documents additionnels pour rapporter la preuve de Votre statut d'ONG, ce que le Registre évalue à son entière discrétion, il vous notifiera en Vous informant que de plus amples informations sont requises pour compléter le processus de validation et Vous devrez verser les documents additionnels afin de parfaire le processus de validation. Une fois que la validation sera finalisée le lot de noms de domaine sera activé.

Si Vous ne validez pas avec succès le processus de validation dans les 360 jours à partir de la date où Vous avez réalisé Votre demande d'enregistrement, Votre demande sera supprimée et relâché, il sera de nouveau disponible et tous frais honorés pour l'enregistrement du lot de noms de domaine se pourra faire l'objet d'un remboursement.

Il Vous sera demandé de certifier que les informations et la documentation que Vous soumettez dans le processus de validation demeure correcte, à jour, complète au moins une fois tous les deux ans à compter de la validation initiale. Le Registre au fil du temps conduira des audits aléatoires à l'endroit des titulaires de domaines afin de vérifier que ces derniers satisfont toujours les critères d'éligibilité du .NGO/ .ONG. Vous reconnaissez et acceptez que si Vous êtes sélectionné dans le cadre d'un tel audit Vous soumettrez dans le temps impartis la documentation requise ou répondrez dans les meilleurs délais aux demandes qui pourront être formulées. Si à la suite de ce processus d'audit le Registre considère à sa seule discrétion que Vous ne satisfaites pas les critères d'éligibilité du .ONG/ .NGO Votre lot de noms de domaine sera détruit et libéré dans le domaine public. Tous frais honorés pour l'enregistrement du domaine ne sera pas remboursé.

→ **Politique de sélection de Votre lot de noms de domaine :**

Le lot .ONG/ .NGO que Vous souhaitez enregistrer doit satisfaire les critères d'éligibilité définis par le Registre. Le Registre autorise seulement l'enregistrement des lots suivants :  
-un lot constitué du nom (en son entier ou de manière partielle) de

l'ONG et le nom sous lequel l'ONG exerce habituellement son activité

-un acronyme représentant l'ONG

-un nom qui décrit généralement l'ONG ou permet de la reconnaître

-un nom lié aux activités et à la mission de l'ONG.

## **5.2 Conditions de remboursement**

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une validation, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

### **Article .NGO/ .ONG.6. « Trademark Claim Notice » période**

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

### **Article .NGO.ONG.7. Termes réservés et noms de domaine premium**

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :

-<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/ngo>

-<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/ong>

-(specification 5. schedule of reserved names),

-les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

#### **Article .NGO/ .ONG.8. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

#### **Article .NGO/ .ONG.9. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/ngo>

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/ong>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

#### **Article .NGO/ .ONG.10. Stockage des données personnelles**

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Vous consentez à l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, la modification et autre traitement de Vos données

personnelles par le Registre et ses représentants et agents.

#### **Article .NGO/ .ONG.11. Règlement des litiges**

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .NGO/.ONG, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Vous acceptez également avoir pris connaissance et Vous soumettre à toute procédure initiée d'après les Politiques de Résolution des litiges relatifs aux critères d'éligibilité (Restriction Dispute Resolution Policy (RDRP) :

<http://domain.adrforum.com/main.aspx?itemID=2246>

Tout différend relatif à l'enregistrement ou l'utilisation d'un nom de domaine en infraction des conditions d'enregistrement du .ONG/ .NGO sera du ressort du National Arbitration Forum (NAF) en conformité avec les règles RDRP.

#### **Article .NGO.12. Transfert (changement de Registrar)**

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

### **Article .NGO.13. Changement de propriétaire**

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

### **Article .NGO/ .ONG.14. Processus de destruction**

**À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

### **Article .NGO/ .ONG.15. Vos déclarations et garanties**

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- les informations que Vous avez saisies dans Votre demande d'enregistrement sont complètes et correctes
- à Votre connaissance l'enregistrement d'un nom de domaine n'enfreint pas les droits d'une tierce partie
- Vous n'enregistrez pas le domaine dans un but frauduleux
- Vous n'utiliserez pas Votre nom de domaine afin de violer la loi applicable et les règlements en vigueur
- Votre demande d'enregistrement de nom de domaine ne viole pas et ne violera pas les termes et conditions des conditions d'enregistrement des .ONG et .NGO. Il est de Votre responsabilité de déterminer si Votre nom de domaine enfreint les droits d'une tierce partie. Il est également de Votre responsabilité de déterminer si Votre nom de domaine enfreint les critères d'éligibilité et les conditions d'enregistrement du Registre.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation

des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

### **Article .NGO/ .ONG.16. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre**

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.
- Dans le cadre de la procédure de validation

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

Vous reconnaissez que l'enregistrement des .ONG/ .NGO étant un lot techniquement lié, si le Registre entreprend une action à l'égard d'un des domaines en .ONG (ou vice-versa) la même

action sera inéluctablement appliquée à l'encontre du nom de domaine en .NGO (et vice-versa) même si le nom de domaine correspondant n'est pas concerné par la décision de justice ou l'ordre d'une autorité administrative indépendante.

Vous acceptez être lié aux termes et conditions de la période initiale de lancement du .NGO/.ONG incluant de manière non-limitative la procédure RDRP, les mécanismes de protection des droits et les procédures de résolution des litiges afférentes, et à reconnaître en sus que le Registre n'est pas responsable de toute

perte ou dommage résultant des procédures engagées liées à la RDRP, les mécanismes de protection des droits et les procédures de résolution des différends, qui incluent de manière non limitative :

- (a) Votre capacité ou Votre incapacité à obtenir l'enregistrement d'un nom de domaine pendant cette période
- (b) les résultats de tout différend concernant l'issue d'une procédure de résolution des litiges

*-fin de l'annexe .NGO/.ONG-*